

# ROUBAIX

REDACTION : 39, Rue Pavée. Tél. 9-51  
DEPOT GENERAL : 13, Rue du Bassin

## Cambrilage

Tandis que M. et Mme Mésère, demeurant 59, boulevard d'Armentières, étaient au Casino, samedi soir, de nombreux individus se sont introduits dans leur habitation et y ont dérobé une somme de 1.500 francs en billets, un bracelet et divers bijoux représentant une valeur de 350 francs. Une enquête a été ouverte.

## CONSEIL DE REVISION

Les opérations du conseil de révision pour l'exécution des ajournés des classes 1921 et 1922 et des jeunes gens de la classe 1923 du canton de Roubaix-Nord, ont eu lieu hier lundi 19 février. La séance commença à 9 h. 30 s'est terminée vers 12 heures 30.

Le Conseil était présidé par M. Emile Reuther, vice-président du Conseil de Préfecture du Nord. Il était assisté de M. le chef de bataillon Machart-Grammont, du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie, de M. Lefebvre, conseiller général du Nord et de M. Thelliez, conseiller d'arrondissement et de trois médecins militaires. Le lieutenant-colonel Chofflet, du bureau de recrutement de Lille remplissait les fonctions de commissaire du Gouvernement.

Le Conseil a examiné 519 jeunes gens de la classe 1923 et 145 ajournés des classes 1921 et 1922.

Le service d'ordre était assuré par le gendarmier sous les ordres de M. le capitaine Dehédin de Roubaix.

## Pommade Cadum contre l'Eczéma

Les personnes qui ont souffert de démangeaisons pendant des années peuvent recouvrer un sommeil calme et paisible en employant la Pommade Cadum. Si vous souffrez d'eczéma ou d'une affection quelconque de la peau, achetez une boîte de Pommade Cadum. Elle arrête instantanément les démangeaisons, calme et guérit toute inflammation ou prurit de la peau. Son emploi est très efficace contre les boutons, dartres, gale, peau écaillée, éruptions, furoncles, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, plaies.

## PLAINTES POUR COUPS

Une intervention s'est produite accidentellement dans un récent numéro, relativement à une plainte pour coups portée contre Mme veuve Vraux, demeurant rue des Longues-Halles, cour Binet, 4. C'est, au contraire, cette personne qui a porté plainte après avoir été frappée.

Un manœuvre, Jules Demereth, demeurant 24, rue des Longues-Halles, a porté plainte contre un cabaretier qu'il accuse de l'avoir frappé à la tête à l'aide d'un bâton. Une enquête est ouverte.

## ENTRE AUTOS

Deux autos se sont abordées assez rudement, dimanche soir, sur la Grand-Place. Elles appartenaient, l'une à M. Vernier, 292, boulevard Gambetta, à Tourcoing; l'autre à M. Wautier, 98 bis, Grand-Rue, à Roubaix.

Dans tous les cas, le quart VICHY-CELESTINS, dans le régime des arthritiques. 6-3433

## NE DANSE PAS QUI VEUT

Pour avoir laissé danser dans leur établissement, les personnes ci-après ont fait l'objet de contraventions. Vuve Namur, 138, rue de l'Écluse, 49, rue de la Grande-Place, 292, boulevard Gambetta, à Tourcoing; l'autre à M. Wautier, 98 bis, Grand-Rue, à Roubaix.

## VOITURE ABANDONNÉE

Contravention pour abandon d'une voiture attelée, rue Pierre Motte, a été dressée contre M. Matringhan, loueur de voitures, rue de Sébastopol, 39.

ON SE PLAINT AVEC RAISON : de la difficulté que l'on a de trouver à LILLE, un tailleur chic qui habille correctement et à des prix abordables !

« GEO », le grand TAILLEUR PARISIEN va combler cette lacune !

Il ouvrira prochainement sa première succursale au 88 de la RUE NATIONALE, et nous vous conseillons vivement d'attendre quelques jours pour passer vos commandes. 3478.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Jeu 22 février, 8 heures 30 du soir, dans le local habituel de l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries, Textiles sera donné par M. l'abbé Beaussart, une conférence sur « La Pologne et le Problème Politique de l'Europe Centrale ».

## ETAT CIVIL

NAISSANCES. — René Dufave, rue du Triou, 53. — Geneviève Lestienne, rue de Carthage, 30. — Suzanne Robert, boulevard de Metz, cour Verghote, 9. — Denise Duriez, rue Watt, 84. — Paulette Lemaire, rue du Triou, 70. — Simone Boivin, rue Jacquart, cour d'Halhullu, 6. — Jacques Brevière, rue des Arts, 199. — René Derachinois, rue Ingres, 82. — Marie Baéde, rue du Vieil-Hulin, 43. — Jacques Lecomte, rue des Flandres, Desbrousses, 24. — Georges Liebert, rue de Beaumont, cité Lorrain II. — Aimé Defrennes, rue de Mons, 94.

PUBLICATIONS. — Georges Ryser, appreni et Marie-Louise Vandenberghe, bambrocheuse, à Envaival (Belgique). — Marcel Hoebke, appreni et Simone Poulin, soignante à Tourcoing. — Arthur Cnudde, tisseur à Wattrelos. — Georges Liebert, rue de Beaumont, cité Lorrain II. — Aimé Defrennes, rue de Mons, 94.

LA JEUNESSE DU BLANC-SEAU FÊTE SES NOUVEAUX PROMUS

La manifestation de sympathie organisée par le Comité de la Jeunesse du Blanc-Sean, tout en ne sortant pas des limites de la Société était empreinte de la plus franche camaraderie.

Le Président après avoir entrete nu ses camarades des concours et fêtes annoncées pour cette année s'est adressé aux camarades récompensés par l'air de guerre ou pour leur dévouement à la gymnastique et à la préparation militaire.

A Vancraeynest et à Herment, il a adressé les paroles les plus aimables, applaudies par tous les gymnastes et leur a remis à chacun un objet d'art gagné dans les concours nombreux ou la Jeunesse du Blanc-Sean s'est produite.

Après avoir rappelé le souvenir des 26 gymnastes tombés au champ d'honneur et avoir demandé quelques instants de recueillement pour se rappeler la grandeur de leur sacrifice il a terminé la belle conduite des gymnastes au front.

Deux gymnastes ont la Légion d'honneur, Van Henem et Delisse : un la médaille militaire. De nombreux autres sont ceux qui ont la croix de guerre et qui félicités en même temps qu'il donne l'école ou le soutien Van Henem et lui remet un cadeau-souvenir.

Des fleurs sont offertes par le chef et les membres du Comité. M. Richer, président de la Section des Combattants s'associe les membres de sa section aux félicitations des gymnastes, chacun des heureux promoteurs et le vin blanc arrose les décorations.

La fête s'est continuée par des chansons, où Henri Hégo s'est fait un franc succès avec « Les Tribulations de Guillaume », sur des ritournelles connues, œuvre de sa composition.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Les membres du Cercle orphonique « L'Amitié », se sont réunis samedi soir au domicile de leur distingué directeur, M. Le Roux, nommé officier d'académie. Au nom de la Société, le Président, M. Vandenberghe

félicita chaudement le nouveau promu et lui remit un superbe diplôme. Un vif et étalé éclat en son honneur.

Très ému, M. Le Roux remercia les Sociétaires et, en particulier, leur Président de leur marque de sympathie. Un banquet a ensuite été servi au local de la Société où la plus franche gaieté n'a cessé de régner. Un concert improvisé a terminé cette fête.

THEATRE MUNICIPAL

Jeu 22 février, à 8 h. 45 précises, « Terre inhumaine ». Dimanche 23 février : matinée de gala ; à 8 heures, « La Botème ».

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Albertine Vanwynne, rue des Champs, 107. — Marguerite Hénon, rue de Roulers, 57. — Jeanne Legrand, rue de Valenciennes, 107. — Marie-Thérèse Duoulier, rue du Dahomy, 15. — Cécil Ramouit, rue Nationale, 122. — Jacques Potteu, rue Rossard, 45. — Roger Poulay, rue Nationale, 122. — Odette Viotte, rue Artois, 45. — Roland Devos, rue de l'Épinette, 25. — Berthe Marger, rue des Bonnets, 53. — André Durontier, rue Nationale, 94.

PUBLICATIONS. — Ernest Declercq, magasin, rue de l'Épave, 25 et Narcis, cours, sans profession, à Buyschaure (Nord). — Alfred Baufort, représentant à Roubaix et Aureo Desbrousses, commecante, rue de la Cloche, 34.

DÉCÈS. — Marie-Louise Hemperck, 59 ans, rue du Clincquet, sentier Bondues. — Maria Beluschaert, 76 ans, rue de la Cloche, 116. — Jean Madou, 61 ans, rue Nationale, 122. — Agapi Pluquet, 64 ans, rue Nationale, 122. — Célestine Viotte, rue Artois, 45. — Roland Devos, 80 ans, place Victor-Wasbroucq. — Solange Calongie, 81 ans, rue Chapal, 20. — Henri Dessauvages, 86 ans, rue du Brun-Pain, 192. — Stéphanie Hacke, 86 ans, rue Hivary, 3. — Georges Segard, 25 ans, rue des Villas, 93. — Elisabeth Palante, 71 ans, rue Franklin, 21.

RETOUR DU CORPS D'UN SOLDAT BELGE

Samedi soir, est arrivé en gare de Tourcoing le corps du soldat belge Henri Michel, du 7<sup>e</sup> de ligne, qui a succombé à la suite de ses blessures à l'hôpital Pasteur, au Havre, le 14 juin 1917.

Sa veuve et ses enfants habitent rue de la Belle-Vue, 9, à Tourcoing.

Ses funérailles, auxquelles les Anciens Combattants belges sont priés d'assister, auront lieu mardi 20 courant.

Réunion, rue de la Belle-Vue, 99, à 2 heures 30.

AUTOUR DE ROUBAIX - TOURCOING

La mort suspecte d'un nouveau-né à Bondues

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

LA MORT SUSPECTE D'UN NOUVEAU-NÉ À BONDUES

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Le 17 février, le père, qui est âgé de 41 ans, la mère, qui est âgée de 37 ans, et le troisième enfant, qui est âgé de 17 ans, ont été trouvés morts dans leur lit, à 17 heures et le dimanche, de très heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société d'habitations à bon marché et méritent d'être relatées à l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient ou non destinées à servir de modèle à la nère mutualiste de La Prévoyance, ou un bienvenu accueil leur est réservé.

La réunion a pris fin à 16 h. 30.

P. S. — Les Sociétaires de la catégorie mixte sont priés de régler leur cotisation de 1923.

### UROSOL SEUL TRAITEMENT GARANTISSANT la guérison des VOIES URINAIRES

Maladies, gonorrhée, blennorrhée, prostatite, cystite, néphrite, etc. UROSOL agit sur les microbes et détruit leur action. UROSOL agit sur les reins et les fait fonctionner normalement. UROSOL agit sur la vessie et la rend saine. UROSOL agit sur l'urètre et le rend perméable. UROSOL agit sur les glandes et les rend actives. UROSOL agit sur le système nerveux et le rend normal. UROSOL agit sur le système circulatoire et le rend actif. UROSOL agit sur le système digestif et le rend normal. UROSOL agit sur le système respiratoire et le rend normal. UROSOL agit sur le système excrétoire et le rend normal. UROSOL agit sur le système reproducteur et le rend normal. UROSOL agit sur le système immunitaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système endocrinien et le rend normal. UROSOL agit sur le système lymphatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système musculaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système osseux et le rend normal. UROSOL agit sur le système cutané et le rend normal. UROSOL agit sur le système tégumentaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système sensoriel et le rend normal. UROSOL agit sur le système moteur et le rend normal. UROSOL agit sur le système végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux central et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux périphérique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux autonome et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux somatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux endocrinien et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux lymphatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux musculaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux osseux et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux cutané et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux tégumentaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux sensoriel et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux moteur et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux central et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux périphérique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux autonome et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux somatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux endocrinien et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux lymphatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux musculaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux osseux et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux cutané et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux tégumentaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux sensoriel et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux moteur et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux central et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux périphérique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux autonome et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux somatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux endocrinien et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux lymphatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux musculaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux osseux et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux cutané et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux tégumentaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux sensoriel et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux moteur et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux central et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux périphérique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux autonome et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux somatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux endocrinien et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux lymphatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux musculaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux osseux et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux cutané et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux tégumentaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux sensoriel et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux moteur et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux central et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux périphérique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux autonome et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux somatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux endocrinien et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux lymphatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux musculaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux osseux et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux cutané et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux tégumentaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux sensoriel et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux moteur et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux central et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux périphérique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux autonome et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux somatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux endocrinien et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux lymphatique et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux musculaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux osseux et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux cutané et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux tégumentaire et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux sensoriel et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux moteur et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux végétatif et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux central et le rend normal. UROSOL agit sur le système nerveux périphérique et le rend